

Conditions générales dès 2011

Parties contractantes et objet du contrat

Sont considérées comme parties contractantes le «client» et le «Centre de formation d'Arlesheim» de la Bâloise Assurance SA, dénommés ainsi ci-après.

Objet du contrat

Le Centre de formation d'Arlesheim met à disposition du client des salles de séminaire, des chambres d'hôtel, la restauration, une offre loisirs dans les locaux ainsi que des places de parc gratuites à l'extérieur et dans le parking couvert conformément au contrat de manifestation.

Réservation provisoire

Le centre de formation adresse au client une offre écrite (par e-mail ou par fax) portant sur les prestations souhaitées. Celle-ci est valable jusqu'à la date indiquée dans l'offre.

Réservation

Un contrat de manifestation est établi sur la base de l'offre. Par leur signature, les deux parties du contrat, s'y engagent. Le contrat est soumis aux conditions d'annulation mentionnées ci-après.

Nombre de personnes définitif, liste des participants, programme de la manifestation

Le client communique par écrit au moins 10 jours ouvrables avant la manifestation le nombre définitif de participants, les noms et prénoms des personnes séjournant à l'hôtel, la date d'arrivée et de départ, ainsi que les souhaits en termes d'installation et les éléments techniques nécessaires dans les salles réservées.

Conditions d'annulation

Une annulation par l'organisateur doit dans tous les cas être adressée par écrit (à: arlesheim@baloise.ch, fax: 058 285 57 50, adresse postale: Bâloise Assurance SA, Ausbildungszentrum Arlesheim, General Guisan-Str. 55, 4144 Arlesheim).

Annulation de la réservation / annulation partielle (réduction du nombre de participants)	
Annulation jusqu'à 30 jours avant le début de la manifestation	Frais administratifs CHF 50.00.
Annulation jusqu'à 15 jours avant le début de la manifestation	50% de l'arrangement* convenu
Annulation jusqu'à 7 jours avant le début de la manifestation	75% de l'arrangement* convenu
Annulation moins de 7 jours avant le début de la manifestation	100% de l'arrangement* convenu

* Arrangement = tarif mentionné dans la convention

Conditions de paiement

Toutes les prestations convenues font l'objet d'une facture globale. Celle-ci doit être réglée sans déduction dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Si le nombre de participants est supérieur à celui qui avait été indiqué, le nombre de personnes effectivement présentes sera facturé. La TVA est comprise dans ces tarifs. Il incombe à chaque participant de régler immédiatement, et au plus tard à la fin du séjour, les éventuels extras.

Exonération générale de la responsabilité

Le Centre de formation d'Arlesheim décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration d'objets de valeur. Cette exonération générale de la responsabilité s'applique également aux véhicules stationnés sur les places de parc extérieures et dans le parking couvert ou aux dommages et accidents survenus dans l'enceinte du Centre de formation d'Arlesheim. L'organisateur est responsable envers le Centre de formation d'Arlesheim pour les détériorations et les pertes causées par lui-même, son auxiliaire ou les participants à la manifestation.

Dispositions finales:

- Les présentes conditions contractuelles font partie intégrante du contrat de manifestation.
- Toute modification de ces conditions générales nécessite la forme écrite.
Le Centre de formation d'Arlesheim se réserve le droit d'annuler une manifestation sans dédommagement s'il y a le moindre doute que celle-ci puisse porter atteinte à la réputation de la Bâloise Assurance SA.

Arlesheim, ...

Bâloise Assurance SA

Client

.....